

AR

Niv. 73 - Mis Mae 1981



STROLLAD

KANNADIG DIABARZH UNVANIEZH DEMOKRATEL BREIZH

Après la Victoire du 10 Mai :

PLEINS FEUX SUR L'AUTONOMIE SOCIALISTE

Un premier Moyen : Les Élections Législatives

Un autre Moyen : La Fête du P.B.
(mais un changement de date doit être envisagé...)

AR STROLLAD NIV. 73 - MIS MAE 1981

COMPTE-RENDU DU BUREAU POLITIQUE REUNI A PONT-L'ABBE

LES 16 ET 17 MAI 1981

MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE PRESENTS : 25

ABSENTS : J.DEBOS, J.GUEGAN.

LA STRATEGIE DU PARTI

I - DEBAT

Le Bureau Politique a consacré plusieurs heures à débattre de la stratégie du parti, dans le cadre général des décisions du Congrès de Saint-Nazaire et compte tenu des données nouvelles du paysage politique français.

Pour des raisons matérielles, le compte-rendu des interventions faites au cours de ce débat sera publié distinctement. Les camarades intéressés peuvent déjà prendre connaissance des contributions écrites préparées avant le B.P. en les demandant à leur responsable de fédération ou à tout autre membre du B.P.

II - DECISIONS

Le XV^e Congrès de notre parti a dégagé la notion de bloc progressiste, et la nécessité de rassembler ce bloc progressiste autour d'un projet socialiste autonome.

A mi-chemin de son mandat, le B.P. a examiné la contribution du parti à la réalisation de ces objectifs, et constate la nécessité de les affiner. Il note qu'au cours d'une longue campagne, le parti a exprimé la résistance du peuple breton à l'emprise croissante de la Droite, et qu'il a pris, en Bretagne, une part active à la défaite de celle-ci à l'occasion de l'élection présidentielle.

Dans le nouveau contexte politique, le B.P. constate :

- l'appartenance du parti au courant politique désormais majoritaire ;

- que la situation coloniale de la Bretagne n'est pas modifiée par le seul vote du 10 mai ;

- que sans action spécifique de l'U.D.B. , les changements envisagés par ses partenaires ne modifieront pas fondamentalement cette situation de soumission.

... / ...

Au cours de l'année à venir et dès maintenant :

- 1 - Le parti développera, à l'intérieur et à l'extérieur, son projet d'autonomie socialiste, notamment :
 - en diffusant les analyses et les propositions contenues dans le Programme Démocratique Breton, les rapports de ses commissions spécialisées, etc,
 - en explicitant, dans une brochure disponible à la fin du 3ème trimestre, la démarche politique générale du parti (*)
- 2 - A l'appui de cette diffusion de nos idées, le parti renforcera la participation de ses militants aux luttes des travailleurs, par l'action syndicale et la réflexion de sa commission syndicalisme.
- 3 - Le parti se montrera favorable à tout contact susceptible de rassembler d'autres courants sur ses analyses et propositions. Il prendra le cas échéant l'initiative de tels contacts.
- 4 - Dès la mise en place du nouveau gouvernement, il exprimera son soutien aux revendications immédiates des travailleurs, en particulier en matière de salaire minimum et de durée du travail.
- 5 - Il exigera des engagements précis et immédiats de ce gouvernement en faveur :
 - du scrutin proportionnel intégral en ce qui concerne les élections municipales, cantonales et régionales, et du scrutin proportionnel à l'échelon régional en ce qui concerne les élections législatives ! Ces scrutins ne devront pas imposer de barrière minimale ;
 - de la suppression des préfets ;
 - d'une assemblée régionale élue au suffrage universel direct ;
 - de l'amnistie des prisonniers politiques ;
 - de l'unité administrative de la Bretagne ;
 - de l'intégration de DIWAN dans le service public d'éducation.
- 6 - En vue de constituer un mouvement de pression face à l'Etat centralisé, et dans l'optique d'une avancée vers l'autonomie, le parti, dans le cadre de sa politique internationale, reprendra contact en priorité avec les peuples minoritaires de l'Exagone.

ADOPTÉ (unanimité)

(*) : la brochure est actuellement en cours de rédaction.

ELECTIONS LEGISLATIVES

1. - SUR LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION DU PARTI AUX ELECTIONS
LEGISLATIVES DE JUIN 1981

(deux propositions contradictoires)

A - NON PARTICIPATION

Compte tenu de la dynamique créée par la victoire du candidat de gauche aux présidentielles et de l'intérêt de ne pas briser cet élan,

Compte tenu que les législatives ont toujours été défavorables à l'U.D.B. et que ce caractère sera accentué par le phénomène dit de "vte utile" ,

Compte tenu que la campagne électorale - considérée comme un 3ème tour - ne permettra pas l'expression de nos idées ,

Compte tenu de l'intérêt d'arracher à la gauche française des promesses pouvant plus tard servir d'arguments,

Compte tenu des faibles moyens militants et financiers actuels du parti,

Compte tenu du découragement qui résulterait de scores faibles

Le B.P. décide de ne pas présenter de candidats aux prochaines élections législatives, mais assurera une présence du parti dans la campagne de nos partenaires français de gauche.

REJETE (Pour ; 2 voix)

B - PARTICIPATION

En application des décisions du Congrès de Saint-Nazaire sur la participation du parti aux élections (*),

Compte tenu que l'U.D.B. a pleinement contribué en Bretagne à la victoire de la gauche aux présidentielles,

Compte tenu que la participation de l'U.D.B. aux prochaines législatives augmentera le total des voix de gauche en Bretagne,

Compte tenu que la dynamique de l'Union de la gauche nous a toujours été favorable,

Considérant que notre absence nous ferait perdre des positions chèrement acquises, ainsi que le courant de sympathie qui s'est créé autour de nous,

Considérant qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de donner priorité aux élections municipales, cantonales et régionales et celui d'être présent aux législatives (participation qui nous permet d'échapper à l'étiquette "localiste"),

... / ...

Tout en étant conscients que les scores forcément modestes qui seront ceux du parti à ces législatives ne préjugent en rien des résultats aux autres consultations

le P.P. décide de présenter des candidats aux élections législatives.

ADOPTE (Pour : 22)

(*) : décision du XV^e Congrès : "Pour affirmer en toutes occasions la spécificité du combat du peuple breton et concrétiser une implantation réelle, l'U.D.B. doit assurer dans les élections la plus grande présence possible et avoir le maximum de candidats" .

2. - NOMBRE DE CANDIDATS

(deux propositions contradictoires)

A - Présentation sélective

Considérant que la politique est l'art du possible, que les progrès de l'U.D.B. et la crédibilité qu'elle a acquise s'expliquent par le sérieux et le réalisme de ses positions,

Considérant le caractère aventureux d'une présentation de candidats hors de toute implantation militante, voire de présence de l'U.D.B. ,

le P.P. décide que chaque fédération (sauf celle de l'Extérieur) présentera un candidat.

Chaque fédération garde la possibilité, en fonction de son implantation militante et de candidatures UDB antérieures, de proposer au B.P. extraordinaire du 2^e mai d'autres candidatures.

ADOPTE (Pour : 14)

B - Présentation dans toutes les circonscriptions

Compte tenu de l'importance de faire connaître maintenant à l'ensemble du peuple breton, dans la totalité des 33 circonscriptions de Bretagne, notre projet autonomiste et socialiste,

Compte tenu du caractère mobilisateur d'une telle entreprise, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti,

Compte tenu que les prochaines échéances électorales (assemblée régionale notamment) devraient être à la proportionnelle et qu'elles présenteront de ce fait un caractère plus favorable pour notre parti ,

le P.P. décide de présenter 33 candidats aux prochaines législatives : les fédérations soumettront ces candidatures à l'approbation du prochain B.P.

REJETE (5 pour)

(5 camarades se sont abstenus sur les 2 propositions)

... / ...

3. - DISPOSITIONS DIVERSES

3.1. - Le B.P. du 22 mai décidera de l'ensemble des candidatures.

3.2. - Le Responsable du service VOIX DU PARTI est mandaté pour faire connaître aux médias, dès cette semaine, la position du parti sur les législatives.

ADOPTE (unanimité moins 2 abs.)

4. - NOTES DU SERVICE VIE DU PARTI

a) les modalités de financement des élections sont traitées dans la rubrique "MOYENS DU PARTI".

b) les thèmes de la campagne seront précisés par le B.P. du 22 mai.

5.- CONTACTS AVEC LES ORGANISATIONS DES MINORITES DE L'HEXAGONE

Le B.P. mandate le service VOIX DU PARTI pour prendre contact avec UPC, VVAP, ECT, en vue de permettre un accès commun aux grands medias pendant la campagne des Législatives.

ADOPTE (unanimité moins 7 abst.)

6.- ACCORD ELECTORAL AVEC LE P.S.U.

6.1.- Le B.P. mandate le Service VOIX DU PARTI pour négocier avec le PSU un "pacte de non-agression" laissant au P.S.U. certaines circonscriptions. Le B.P. laisse la fédération de Loire-Atlantique juge du bien-fondé de contacts avec le PSU dans ce département.

ADOPTE (unanimité)

6.2.- En cas d'échec avec le PSU breton, le BP mandate le service VOIX DU PARTI pour négocier avec le PSU finistérien un accord propre à ce département.

ADOPTE (unanimité moins 2 abst.)

6.3.- La plate-forme électorale sera articulée autour des objectifs suivants :

- autonomie socialiste,
 - refus du nucléaire civil et militaire,
 - défense de l'emploi et industrialisation de la Bretagne,
 - réformes anticapitalistes,
 - statut global pour les langues et cultures de Bretagne,
- avec intégration de DIWAN au service public autonome d'éducation, .../...

- amnistie et défense des libertés.

ADOPTE (21 pour, 2 contre, 1 abst.)

6.4.- L'adoption de cette plate-forme électorale par le PSU et l'UDB débouchera sur un appel réciproque à voter pour les candidats des deux partenaires, sans aller jusqu'à des candidatures mixtes (*),

ADOPTE (21 pour, 2 contre, 1 abst.)

6.5.- Les camarades mandatés pour cette négociation saisiront toute opportunité d'une participation de l'UDB au temps de parole national français du PSU, sans toutefois faire de cette demande une exclusive préalable.

ADOPTE (21 pour, 2 contre, 1 abst.)

(Note VIE du PARTI : le BP extraordinaire du 22 mai a admis le principe d'une dérogation dans la circonscription de DOUARNENEZ-Plogoff)

MOYENS DU PARTI

1. - FINANCEMENT DES LEGISLATIVES

Les finances actuelles du parti permettent de disposer d'une somme de moins de 150 000 F.

Cette somme étant insuffisante pour financer une grande campagne des législatives et la présentation d'un grand nombre de candidats, un certain nombre de mesures exceptionnelles doivent être prises pour faire face à nos dépenses.

Il faut remarquer tout d'abord que la rentrée des cotisations est très insuffisante pour ce début d'année 1981, que les actions financières des fédérations ont été quasiment inexistantes pour le premier trimestre, et que les recettes de ce trimestre en cotisations et actions financières financent à peine le seul fonctionnement du parti.

1.1. - Le financement des législatives sera assuré par la réalisation des points suivants :

- une régularisation des dettes des fédés envers la T.N. ;
- une bonne et rapide rentrée des cotisations ;
- l'organisation par le service MOYENS d'une souscription nationale publique adressée entre autres aux abonnés de notre presse ;
- un mandat au responsable du service MOYENS pour la réalisation d'une tournée nationale à l'automne.

1.2. - D'autre part, la T.N. ne financera aucune campagne locale. Chaque fédération devra financer les campagnes sur ses fonds propres et sur les souscriptions locales qu'elle organisera.

La T.N. financera les campagnes officielles en totalité.

ADOPTE (22 pour, 1 contre, 1 abst.)

1.3. - La T.N. financera en outre une affiche unique destinée à l'ensemble de la Bretagne.

ADOPTE (unanimité)

2. - FETE DU PEUPLE BRETON

Le Bureau Politique rappelle que la Fête du Peuple Breton nécessite une mobilisation de toutes les fédérations.

2.1. - Chaque fédération doit répondre rapidement au service MOYENS à toutes les questions de militantisme et à la participation effectives de leurs militants.

- 2.2. - Chaque fédération doit veiller constamment à la réalisation de la vente intensive des vignettes.
- 2.3. - Un point sur la vente des vignettes sera communiqué au service MOYENS du parti pour le 8 juin, accompagné d'un chèque représentant au minimum 1/4 des vignettes attribuées.
- 2.4. - Les comptes définitifs concernant la vente des vignettes devront parvenir au service MOYENS au plus tard le 20 juin 1981, accompagnés du règlement final et des vignettes invendus, les souches non retournées seront facturées aux fédérations.
- 2.5. - Chaque fédération devra mettre à la disposition de la fête, 2 militants chargés de la vente de notre Presse.
- 2.6. - Si le premier tour des législatives a lieu le 14 juin, le Fête du P.B. sera reportée fin septembre ou début octobre 1981, au même lieu et dans les conditions les plus identiques possibles.

ADOPTE (unanimité moins 2 abst.)

3. - TRESORERIE NATIONALE PRESSE

- Considérant le retard apporté à la réalisation des quotas actions financières et cotisations ;
- considérant l'augmentation des frais de fonctionnement de l'U.D.B. du fait, entre autre, de l'embauche d'un journaliste au P.B. ;
- considérant le problème financier qui se pose à la trésorerie presse nationale, principalement pour le P.V. ;
- considérant le risque que cette situation fait peser sur la parution de notre pressey (PB et PV) ;
- considérant que l'aide de la trésorerie nationale ne peut se concevoir que si les fédérations s'acquittent de leurs cotes ;

le bureau politique décide :

- 3.1. - que les fédérations devront régler tous les retards (compte tenu des quotas) avant la fin AOUT.
- 3.2. - que l'abonnement annuel du PV sera porté à 50 F et le prix unitaire du PV à 5 F.

4. - TRESORERIE NATIONALE

- considérant le succès financier du spectacle Ray CHARLES ;
- considérant la part prépondérante prise par la fédération de Loire-Atlantique quant à la préparation de ce spectacle ;

... / ...

- considérant l'aide apportée par les fédérations de RENNES, HAUT-VANNETAIS et LORIENT ;

Le Bureau Politique décide de la répartition financière comme ci-dessous exprimée :

LOIRE-ATLANTIQUE	3.000 F
PAYS DE LORIENT	500 F
HAUT VANNETAIS	500 F
PAYS DE RENNES	500 F

ADOPTE (unanimité moins 1 abst.)

VIE DU PARTI

1. - DECHARGE DE RESPONSABILITES

Le Bureau Politique après avoir pris connaissance d'une lettre du camarade Jacques DEBOS, accepte de décharger ce camarade de ses responsabilités de membre du B.P.

ADOPTE (unanimité moins 3 abs)

2. - INFORMATIONS

2.1. - Le camarade Joël MARTINI, membre du B.P., trésorier national des publications du parti, peut être joint désormais par téléphone à son domiciliaire au :

(99) 56.57.19

2.2. - Le camarade Martial CATHERINE, membre du B.P., responsable de la fédération de Loire-Atlantique, habite désormais à l'adresse suivante :

Le Preux
1, impasse Victor Hugo
44800 - SAINT-HERBLAIN

Il ne dispose pas actuellement de téléphone.

2.3. - Le courrier destiné au service VOIX DU PARTI doit être envoyé, sauf urgence, à l'adresse suivante :

U.D.B. (Voix du Parti)
B.P. 150
35408 SAINT MALO CEDEX

VOIX DU PARTI

1. - REPOSE A L'ARTICLE DU "MONDE"

Le B.P. mandate le responsable A.E. pour faire parvenir au directeur du "Monde" et au chef du service "Equipement-Régions" une lettre redressant les erreurs flagrantes et les déformations contenues dans l'article sur l'autonomisme breton, signé M.C.Robert.

ADOPTE (unanimité moins 4 abst.)

2. - MOTION EN FAVEUR DE L'AMNISTIE (ter)

Malgré l'absence de compte-rendus globaux de la part de la majorité des fédérations - étant donné l'urgence de réagir du fait des projets d'amnistie liés à l'élection du nouveau président de la République ;

- le R.A.E. est mandaté pour faire connaître aux média le résultat de notre initiative en mettant en valeur la justesse de notre position sur le problème de la violence qui doit se résoudre par des transformations économiques et sociales devenues aujourd'hui possibles.

ADOPTE (unanimité)

3. - SOUTIEN AUX GREVISTES IRLANDAIS DE LA FAIM

Les positions nationales du Parti étant bloquées au niveau des média, les fédérations sont mandatées pour repérer au niveau local les prises de position nationales, les élus sont mandatés pour présenter aux conseils municipaux des motions reprenant les termes de ces positions.

ADOPTE (unanimité)

AR STROLLAD Niv. 73 BIS - COMPTE RENDU DU BUREAU POLITIQUE EXTRAORDINAIRE
REUNI A MUR DE BRETAGNE LE 22 MAI 1981

19 membres du Bureau Politique présents - Excusés : D. CADIN, J.-Ch. CASSARD,
L. CAURET, L. CLEAC'H, P. DORVAL, B. GUERIN

1. CIRCONSCRIPTIONS ET CANDIDATURES

Le Bureau Politique décide des candidatures suivantes :

BREST 1.....	Yann DAUMER/Danielle GUEGUENIAT	(U)
BREST 2.....	Reun L'HOSTIS/Patrick GOUEZ	(U - 1a)
MORLAIX 2.....	Yvon ABIVEN/Pierre MOAL	(U)
CHATEAULIN.....	Fanch MORVANNOU/Charles LOLLIER	(U)
QUIMPERLE-CONCARNEAU..	Paul GUEGUENIAT/(à désigner)	(U)
LANNION.....	Jean-Jacques MONNIER/Roger PERROT	(U)
GUINGAMP.....	Patrick DE QUELEN/Fanch MOAL	(U - 10a)
LORIENT.....	Yannick QUENEHERVE/(à désigner)	(U)
HENNEBONT.....	Sylvie GILLET/(à désigner)	(U)
SAINT-MALO.....	Herri GOURMELEN/Joël MARTINI	(U)
RENNES SUD.....	Monique RANNOU/(à désigner)	(U)
SAINT-NAZAIRE.....	Jacques LHERITIER/Jean-Yves GLOANEC	(U)
NANTES-OUEST.....	Patrick PELLEN/Michel FRANÇOIS	(U)
ANCENIS-ORVAULT.....	Jean-Louis JOSSIC/Joël BOULZENNEC	(U)

Sur la circonscription de DOUARNENEZ, compte tenu de son caractère exceptionnel, et en fonction des résultats obtenus par ailleurs dans les négociations avec le PSU, l'UDB participera à une candidature "mixte", à titulaire PSU et suppléant UDB (à désigner).

ADOPTE (15 pour, 1 contre, 2 abst.)

Le BP décide que l'UDB se présentera sur VANNES, avec Jean-Loup MAILLARD et Gustave RETHO.

ADOPTE (unanimité)

§ Si le PSU renonce à se présenter sur AURAY, l'UDB présentera sur cette circonscription Bernard GUERIN et Philippe LORCY.

ADOPTE (14 pour, 2 contre, 2 abst.)

Tenant compte de l'avis de la fédération de Rance-Penthièvre, l'UDB ne présentera pas de candidat sur Saint-Brieuc.

ADOPTE (14 pour, 1 contre, 3 abst.)

2.- CONSIGNES DE VOTE ET DE DESISTEMENT

2.1.- Là où le parti ne présente pas de candidat et n'appelle pas à voter pour un candidat présenté par le PSU, l'UDB appellera les électeurs à chasser la droite en votant pour l'un des candidats de gauche en présence.

ADOPTE (unanimité moins 1 abst.)

2.2.- Au second tour, le parti appellera à voter pour le candidat de gauche le mieux placé. Le candidat de l'UDB présent au premier tour et devancé par un ou plusieurs autres candidats de gauche annoncera son désistement en faveur du mieux placé de ceux-ci.

ADOPTE (unanimité)

3.- RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE DES FEDERATIONS

Les fédérations sont responsables des aspects administratifs de la participation de candidats UDB aux élections législatives (dépôt des candidatures, dépôt des cautions, liaisons avec la commission de propagande, remise des imprimés officiels en temps utile, etc...)

ADOPTE (unanimité)

4.- THEMES DEVANT FIGURER OBLIGATOIREMENT DANS LES PROFESSIONS DE FOI

- . On a gagné - l'UDB fait partie de la nouvelle majorité.
- . Il faut renforcer le mouvement qui s'est dessiné le 10 mai.
- . Rappel de thèmes permanents du parti :
 - . emploi - industrialisation - refus du nucléaire civil et militaire,
 - . droit de décider en Bretagne (statut spécial pour la Bretagne à cinq départements : maîtrise de notre économie, choix de notre développement).
 - . défense de l'identité bretonne (culture, langues...)

ADOPTE (unanimité moins 1 abst.)

- . La profession de foi pourra déboucher sur l'expression "autonomie socialiste."

ADOPTE (9 pour)

. Proposition contradictoire rejetée : la profession de foi débouchera obligatoirement sur l'expression "autonomie socialiste" (7 pour).

5.- INTERVENTIONS AUPRES DES MEDIAS

Le BP donne mandat au responsable VOIX DU PARTI

. pour présenter aux médias, conjointement avec nos alliés du PSU, la plateforme de notre accord électoral

ADOPTE (10 pour, 2 contre, 6 abst.)

Les fédérations de Basse-Bretagne sont mandatées pour intervenir dans les radio locales de Vannes et Brest. (ADOPTE : unanimité)

6.- MOYENS DE PROPAGANDE

Dans le cadre de la campagne des élections législatives, le B.P. décide :

. de la création d'un comité de soutien breton aux candidats UDB et PSU sous la responsabilité du responsable Propagande.

ADOPTE (12 pour, 2 contre, 4 abst.)

. de rappeler l'existence d'un montage audio-visuel pouvant appuyer les réunions publiques.

. l'existence d'un émetteur ~~radio~~ pouvant être mis à la disposition des circonscriptions.

. de rappeler les moyens de propagande peu chers tels que : fest-noz de soutien, pratique du porte-à-porte, etc,

. le tirage d'une affiche, à 10 000 exemplaires, avec le slogan suivant :

(2 propositions contradictoires)

- . "avec la Gauche, pour le Peuple Breton" (rejeté : 6 pour),
- . " Pour une Bretagne socialiste,
Pour une Bretagne autonome,
Avec l'Union Démocratique Bretonne. " } adopté : 8 pour)

(3 abst. sur les 2 propositions)

7.- MOYENS FINANCIERS - ORGANISATION

(voir aussi sur ces points le n° 73 "normal" d'AR STROLLAD (BP de Pont-L'Abbé, et le point 3 du présent n° 73 bis - feuillets roses).

Le candidat est directement responsable de la campagne devant le bureau politique. Il constitue autour de lui et de son suppléant une équipe en liaison avec la ou les fédérations concernées.

Dans chaque fédération, le trésorier fédéral assure la trésorerie des candidats présentés dans sa fédération. Il informe la Trésorerie Nationale des devis des imprimeurs avant d'engager toute dépense en ce qui concerne la campagne officielle.

Les factures concernant la campagne officielle (bulletins de vote, professions de foi, affiches officielles) seront adressées à la T.N. avec la mention "Bon à payer directement".

En fin de campagne, chaque trésorier de fédération adressera à la TN un état complet des recettes et des dépenses locales pour chaque candidat.

La TN financera les cautions pour chacun des candidats (Information VIE du PARTI : compte tenu des délais, il y aura lieu d'avancer au niveau fédéral les 1000 F de caution, les remboursements intervenant très rapidement).

Aucune facture correspondant aux dépenses locales décidées par les candidats ne sera payée par la TN.

Pour des raisons de coût et de délais de paiement, les campagnes officielles des circonscriptions du Finistère seront confiées à une seule imprimerie.

ADOPTE (Unanimité moins 4 abst.)

En raison de la date relativement éloignée de la réunion du Bureau Politique (le 28 juin, vraisemblablement à Vannes), le présent bulletin, exceptionnel dans sa formule, rend compte d'informations qui auraient normalement été diffusées par les responsables de fédération, par Kannadig, ou en annexe d'un numéro plus rapproché d'AR STROLLAD.

1.- FETE DU PEUPLE BRETON

La Fête du P.B. aura lieu les 3 et 4 octobre prochains, avec le même programme dans toute la mesure du possible. Le lieu n'est pas modifié.

LES VIGNETTES VENDUES POUR LES 13 & 14 JUIN DONNENT DROIT D'ENTREE... POUR LES 3 ET 4 OCTOBRE, sans formalité particulière.

Il convient dans l'immédiat de visiter tous les dépôts de vignettes pour informer les dépositaires du report, ou le leur confirmer.

Le produit des ventes déjà effectuées ne sera pas prélevé immédiatement, de manière à permettre les éventuels remboursements demandés par les preneurs de billets.

Entre le 15 juin et le 30 juin, il conviendra en revanche de procéder au relevé général des vignettes vendues, et de transmettre dans les meilleurs délais les fonds collectés à la Trésorerie Fête du P.B. (Trésorerie Fête du P.B., B.P. 304, 29273 BREST CEDEX) par l'intermédiaire des fédérations.

Les vignettes non vendues peuvent rester en vente tout l'été dans les dépôts, après un contrôle strict des numéros des vignettes déposées), en ayant soin d'afficher les nouvelles dates de la Fête chez les dépositaires.

Les circonstances doivent être mises à profit pour vendre un maximum de vignettes de juin à octobre. En cas d'insuffisance de vignettes, les fédérations recevront un complément en billets d'entrées à 20 F.

(Information du Service MOYENS)

2.- ELECTIONS LEGISLATIVES

2.1.- Centralisation des résultats.

Pour permettre notamment au service VOIX DU PARTI de disposer rapidement des résultats du premier tour dans les circonscriptions où est présent un candidat de l'U.D.B., les candidats sont responsables de l'information de ce service dès le dimanche soir et dans la nuit du 14 au 15. L'information pour chaque circonscription sera limitée à

- l'essentiel :
- 1) les résultats de chaque candidat en pourcentage, dès qu'ils sont définitifs
 - 2) une analyse très sommaire des principales variations intervenues depuis 1978, surtout en ce qui concerne le candidat U.D.B., s'il a été présent en 78,

Ces informations seront téléphonées au numéro : (99) 81.01.27 pour les candidats relevant des fédérations suivantes : BREST-CUB, BAS-LEON, MORLAIX, TREGOR-GOELLO, RANCE-PENTHIEVRE, RENNES.

Elles seront téléphonées au numéro : (40) 40.65.65 pour les candidats relevant des autres fédérations : Centre-BRETAGNE, LORIENT, haut-VANNETAIS, CORNOUAILLE, LOIRE-ATLANTIQUE.

Ces numéros d'appel sont ceux des camarades HENRI-GOURMELEN et Michel FRANCOIS.

2.2.- MATERIEL DE PROPAGANDE

Il est demandé à chaque candidat d'assurer la transmission aux Services Voix et Vie du Parti de deux ou trois exemplaires, en tout, de chacun de ses instruments de propagande (bulletin de vote, profession de foi, affiche officielle, documents propres à la circonscription). Ces documents pourront être remis au B.P. du 28 juin par l'intermédiaire du responsable de fédé dont relève le candidat, ou adressés au service VOIX DU PARTI : U.D.B.- Voix du Parti, B.P. 150, 35408 SAINT MALO CEDEX.

2.3.- PRECISION

La désignation des candidats par le B.P. extraordinaire du 22 mai a pu soulever quelque émotion dans la fédération du Trégor-Goëlo, en ce qui concerne la candidature du camarade Patrick DE QUELEN (approuvée à l'unanimité moins 10 abstentions). Il ne s'agit en aucun cas d'une candidature admise du bout des lèvres. Simplement, lors du vote de la liste des candidatures ne posant pas de problèmes particuliers (§ 1 de l'annexe 73 bis du n° 73 d'AR STROLLAD), le B.P. s'est souvenu des commentaires faits à l'occasion des résultats des législatives de 1978 sur la même circonscription, avec le même candidat (peut-être que ce résultat moyen s'explique par la particule, la qualité d'enseignant privé du candidat ou le fait que son père soit connu dans le secteur comme représentant du mouvement breton "traditionnel"). Ces hypothèses, qu'une analyse plus précise des chiffres ne conduit pas à retenir telles quelles, ne sont pas allées jusqu'à provoquer un débat en 1981, à l'occasion du B.P. extraordinaire. Les membres du B.P. faisant confiance à la fédération et à la commission préparatoire au vote, les abstentions ne font que traduire le souci des 10 camarades concernés de ne se prononcer qu'après une meilleure information. Leur soutien sans réserve n'en était pas moins acquis au candidat du parti dans cette circonscription des Côtes-du-Nord, et pour éviter toute ambiguïté interne ou externe, le responsable VIE DU PARTI confirmait ce soutien total par télégramme du 29 mai : " UDB/AI - POUR COUPER COURT A TOUTE INTERPRETATION MALVEILLANTE ET ERRONEE DU VOTE INTERVENU LE 22 MAI, JE TE FAIS PART DU SOUTIEN SANS RESERVE DE TOUT LE B.P. DANS LE COMBAT QUE TU MENES AU NOM DU PARTI DANS LA 4EME CIRCONSCRIPTION DES COTES-DU-NORD." Toute ambiguïté se trouvait alors écartée, à supposer qu'elle ait pu se manifester, notamment par exploitation à l'extérieur du parti d'un vote qui n'avait pas à en être connu.

(Information VIE DU PARTI)

2.4.- CONGRES FEDERAUX

Il est rappelé aux nouveaux secrétaires des fédérations, et pour relais éventuel aux responsables de fédé, que le Service VIE DU PARTI doit recevoir dans les tous prochains jours la liste des nouveaux membres des bureaux fédéraux, et au cours du mois les rapports des membres sortants des B.F. et les textes adoptés par les congrès fédéraux.

(Rappel VIE DU PARTI)

2.5.- RENOUELEMENT DES BUREAUX DE SECTION RENOUELEMENT OU REMPLACEMENT DES RESPONSABLES DE CELLULE.

Le Service VIE DU PARTI rappelle que les bureaux de section doivent être renouvelés ou reconduits dans le mois qui suit les congrès fédéraux, pour les fédérations de section ; et les responsables de cellule doivent être reconduits ou renouvelés dans les fédérations de cellule, dans le même délai.

La liste des camarades responsables de section (fédérations de sections) ou de cellule (fédération de cellules), doit être adressée avant le 30 juin au service VIE DU PARTI (U.D.B.-Vie du Parti, 21, rue de Coulmiers, 44000 NANTES).

La transmission de ces listes dans les délais conditionne la bonne réception d'AR STROLLAD par tous les intéressés, en particulier.

3.- CORRESPONDANCE

Le responsable VOIX DU PARTI a adressé le 1er juin la lettre suivante au nouveau ministre de la Communication, Georges FILLIOUD :

Monsieur le Ministre,

Notre Parti organisation démocratique et représentative présente dans les grandes municipalités de Bretagne, résultats allant de 3 à 13 % aux élections cantonales de 79 - présente le 14 Juin prochain, 15 candidats dans les 5 départements bretons

Or, tout laisse à croire que cette fois-ci encore, malgré l'arrivée au pouvoir d'un président et d'un gouvernement ayant le souci de la démocratie, nous ne puissions nous faire entendre à la radio-télévision nationale, où nous avons obtenu 14 minutes en 17 ans, grâce à une pétition; Ni même à la télévision régionale, lieu privilégié de l'expression politique régionale, nous attendons du nouveau gouvernement des mesures immédiates qui permettent l'expression démocratique du Peuple Breton.

Le Responsable VOIX DU PARTI a d'autre part adressé la lettre suivante, le 2 juin, au nouveau Président de la République.

Monsieur le Président,

L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE a salué votre élection en totale solidarité avec les travailleurs et tous les démocrates français. Votre élection, nous l'avons dit, représente un espoir pour le peuple breton après des décennies de mépris et de sujétion.

De même que nous avons lutté pour l'avènement d'un Président de Gauche, de même nous continuerons à lutter pour donner à chaque Breton en particulier et à la collectivité bretonne dans son ensemble, la maîtrise de leur avenir.

Dans l'immédiat nos préoccupations vont à l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs bretons, victimes comme vous le savez de la surexploitation propre à un pays dominé, directement frappé par l'actuel redéploiement capitaliste.

Il y a urgence en ce qui concerne les revendications des travailleurs notamment en matière de salaire minimum et de durée du travail.

Il y a urgence en ce qui concerne les mesures économiques quand on sait que la Bretagne compte aujourd'hui 125 000 chômeurs. Nous pensons en principe que les secteurs nationalisés soient utilisés prioritairement au développement des régions sous-industrialisées et que toutes les mesures prises retrouveront leur sens et leur efficacité que dans le cadre d'une véritable Régionalisation.

Enfin, la volonté du renouveau démocratique que vous représentez et le principe du "droit à la différence" que vous reconnaissez aux Bretons, devraient à notre sens se concrétiser par des engagements précis et immédiats sur les points suivants :

L'abandon de tout projet de centrale nucléaire en Bretagne, amnistie en faveur des prisonniers politiques, intégration des Ecoles DIWAN dans le service public d'Education, le retour de la Loire-Atlantique dans l'ensemble breton, la suppression des préfets, l'élection au suffrage universel direct d'une Assemblée Régionale, le scrutin proportionnel intégral en ce qui concerne les élections municipales, cantonales et régionales.

Confiants dans la volonté de changement qui s'affirmé en Bretagne,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

H. GOURMELEN

